

PROCURATION

Je soussigné Joseph Keta Orwinyo, avocat au Barreau de Kisangani, représentant légal des victimes du groupe VO2 devant la Cour Pénale Internationale ensemble avec ses confrères Me Paul Kabongo Tshibangu et Me Carine Bapita Buyangandu, donne par la présente procuration au Bureau du Conseil Public pour les Victimes aux fins de représenter et défendre les intérêts des victimes du groupe VO2 dans l'affaire Thomas Lubanga, aux audiences qui se dérouleront du lundi 18 au vendredi 22 avril 2011 devant la Chambre d'Instance I de la Cour Pénale Internationale.

Fait à La Haye, le 15/04/2011

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Joseph Keta Orwinyo', with a long horizontal stroke extending to the left.

Me Joseph Keta Orwinyo